

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020

PRESENTS : Mme FRAPPIER, M. REIZ, Mme FLORES, M. CUBELES, Mme CHOUJAA, M. CAYUELA, Mme FORCADA, M. ROSELLO, Mme WEBER, M. TEYSSEYRE, Mme CASSAN, M. BONIN, Mme LACROIX, Mme TOPAKIAN, M. SAINT-MARTIN, M. JOFFRE, M. PARE, Mme VERGNE, M. ROBERT, Mme BASTY, Mme FUGAIRON, M. PECHAMAT, Mme ROTH, M. MOUREREAU, M. MARCHAUD, Mme VALERIO

PROCURATIONS : M. RODRIGUES à Mme FLORES ; M. VIVES à M. REIZ ; Mme PEREZ à Mme FRAPPIER

ABSENTS : Néant

Secrétaire : M. ROSELLO

1- ADMINISTRATION GENERALE

• **Dispositif de dérogation au repos dominical dans le commerce de détail pour l'année 2021**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité (29 voix) pour l'année 2021, à l'ouverture pour l'ensemble des commerces de détail : le premier dimanche des soldes d'hiver (probablement le 10 janvier), le premier dimanche des soldes d'été (probablement le 27 juin), 28 novembre (Black Friday), les 5, 12, 19, 26 décembre 2021. Emet un avis favorable à l'ouverture pour les commerces de détail alimentaires dont la surface de vente est supérieure à 400 m², seront autorisés sept dimanches parmi les dix dimanches suivants : le premier dimanche des soldes d'hiver (probablement le 10 janvier), le 7 février 2021, le 21 mars 2021, le premier dimanche des soldes d'été (probablement le 27 juin), le 8 août 2021, 28 novembre 2021 (Black Friday), 5, 12, 19, 26 décembre 2021. Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

• **Approbation du règlement intérieur des commissions relatives à la commande publique : commission d'appel d'offres et des concessions**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) approuve le règlement intérieur des commissions relatives à la commande publique et annule l'article 11 du règlement intérieur du Conseil Municipal relatif à la Commission d'appel d'offres et bureau d'adjudication.

2- PERSONNEL

• **Création poste chargé de communication**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 26 voix pour et 3 voix contre décide de créer un poste de chargé de communication et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

• **Augmentation du temps de travail de trois adjoints d'animation à temps complet**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) augmente le temps de travail de trois adjoints d'animation à 35 heures (temps complet) à compter du 1^{er} janvier 2021.

• **Augmentation du temps de travail d'un assistant d'enseignement artistique territorial principal 2^{ème} classe (CDI)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) augmente le temps de travail d'un assistant d'enseignement artistique territorial principal 2^{ème} classe à 12h45 à compter du 1^{er} décembre 2020 et de placer cet agent au 3^{ème} échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique territorial principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} décembre 2020.

• **Avancement de grade pour l'année 2021 : création de postes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de créer 1 poste d'attaché principal et 2 postes d'adjoint administratif principal 1^{er} classe à temps complet. Il décide de supprimer 1 poste d'attaché et 2 postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet. Il précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

• **Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement temporaire d'activité: assistant d'enseignement artistique au 1^{er} échelon contractuel année scolaire 2020-2021 (atelier arts plastiques)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de recruter 1 assistant d'enseignement artistique au 1^{er} échelon contractuel pour l'atelier « arts plastiques » pour l'année scolaire 2020-2021 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement temporaire d'activité: assistant d'enseignement artistique territorial contractuel année scolaire école de musique 2020-2021 (atelier saxophone)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de recruter 1 assistant d'enseignement artistique territorial contractuel pour l'atelier « saxophone » à partir du 1^{er} décembre 2020 pour l'année scolaire 2020-2021 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Recrutement de deux agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité: assistants d'enseignement artistique territoriaux contractuels année scolaire école de musique 2020-2021 (atelier batterie, guitare) (abroge et remplace la délibération 2020-3- 27 du 29 juin 2020)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de recruter 2 assistants d'enseignement artistique territoriaux contractuels pour les ateliers « batterie » et « guitare » à partir du 1^{er} décembre 2020 pour l'année scolaire 2020-2021 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Avenant au contrat de recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement temporaire d'activité: assistant d'enseignement artistique territorial contractuel année scolaire école de musique 2020-2021 (atelier violon)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de modifier le temps hebdomadaire de travail d'un assistant d'enseignement artistique territorial contractuel pour l'atelier « violon » à partir du 1^{er} décembre 2020 pour l'année scolaire 2020-2021 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Avenant au contrat de recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement temporaire d'activité : assistant d'enseignement artistique territorial principal 2^{ème} classe contractuel année scolaire école de musique 2020-2021 (atelier piano)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de modifier le temps hebdomadaire de travail d'un assistant d'enseignement artistique territorial contractuel pour l'atelier « piano » à partir du 1^{er} décembre 2020 pour l'année scolaire 2020-2021 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

3- FINANCES

- **Décision modificative n° 2**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) approuve la décision modificative suivante. La première modification concerne l'intégration comptable du remboursement des avances faites aux entreprises dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du groupe scolaire les Chênes. Le montant des crédits doit être abondé de 20 000 € en dépenses et en recettes. La seconde modification concerne les crédits à affecter pour la régularisation d'écritures d'amortissement pour un montant de 11 000 € en concordance avec la Trésorerie.

- **Régies : remboursement des familles d'un trop perçu pour le centre de loisirs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix) autorise le remboursement des trop-perçus aux familles concernées.

4- COMMANDE PUBLIQUE

- **Convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage Toulouse Métropole**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) approuve la convention pour la maîtrise d'ouvrage en Toulouse Métropole et la Commune de Beauzelle, autorise Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint à la signer et indique que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

5- URBANISME

- **Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle sur le secteur du Chemin des Amandiers/Route de Grenade**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) accepte la mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle sur le secteur du Chemin des Amandiers/Route de Grenade, approuve l'avenant n° 16 bis à la convention-cadre avec l'AUAT. Il décide d'une subvention supplémentaire de 4 500 € pour l'année 2020 et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention-cadre.

6- TRAVAUX

- **Rénovation de l'éclairage de trois courts de Tennis**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (29 voix) approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ 1 416€ sur la base d'un emprunt de 12 ans et sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.